



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Question de la représentation de la Chine	9
Point 2 de l'ordre du jour:	
Examen général de la politique économique et sociale internationale (<i>suite</i>)	
Orateurs:	
M. Hoffman (PNUD)	10
M. Mulley (Royaume-Uni)	11
M. Mili (UIT)	14
M. Roullier (CMCI)	15

Président : M. M. KLUSAK (Tchécoslovaquie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Belgique, Cameroun, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Chili, Chine, Irak, Irlande, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, République arabe unie, Tunisie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Question de la représentation de la Chine

1. Le PRÉSIDENT signale que le représentant de la Roumanie a demandé à prendre la parole sur une question de procédure.
2. M. MURGESCO (Roumanie) fait observer que la liste provisoire des représentants à la quarante-troisième session du Conseil, qui a été distribuée le matin,

contient les noms de certaines personnes qui se prétendent observateurs de la Chine. Conformément à la position adoptée par la délégation roumaine devant tous les organes des Nations Unies, il tient à déclarer que le seul gouvernement ayant qualité pour représenter la Chine est le Gouvernement central de la République populaire de Chine. En conséquence, seuls des représentants de ce gouvernement sont habilités à représenter la Chine à l'ONU et dans ses organes, y compris le Conseil économique et social. En rendant à la République populaire de Chine la jouissance de ses droits légitimes à l'ONU et dans ses organes, on ne ferait pas seulement acte de justice mais on apporterait aussi une solution réaliste au problème. Une telle mesure serait conforme au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, auquel la Roumanie a toujours souscrit. La Roumanie tient donc à protester contre la présence illégale des représentants de Tchang Kai-chek à la session du Conseil.

3. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) dit que chacun connaît la position de son gouvernement sur la question de la représentation de la Chine et qu'il n'a donc pas à la réexposer. Il se borne à faire observer que cette question n'est pas de la compétence du Conseil économique et social.

4. M. BUSNIAK (Tchécoslovaquie) proteste contre l'usurpation de la place qui revient légitimement aux représentants du Gouvernement central de la République populaire de Chine. Les prétendus observateurs de la Chine ne représentent en fait personne et n'ont le droit de parler au nom d'aucune nation ou d'aucun Etat devant le Conseil. Le Gouvernement tchécoslovaque soutient que la seule personne habilitée à représenter le peuple chinois et à parler en son nom à la présente session du Conseil, comme aux autres réunions des organisations internationales, serait un représentant du Gouvernement de la République populaire de Chine.

5. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la position de son gouvernement en la matière est bien connue. A son avis, seul le représentant du Gouvernement de la République populaire de Chine peut parler au nom du peuple chinois devant les organes des Nations Unies. La délégation soviétique partage les vues exprimées par les représentants de la Roumanie et de la Tchécoslovaquie.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4332, E/4343, E/4352 et Corr.1 et Add.1, E/4353 et Add.1 et Add.1/Corr.1, E/4361, E/4362 et Corr.1, E/4363 et Add.1 et 2, E/4370,

E/4378, E/4392, E/4396 et Add.1 à 3 et Add.1/Corr.1 ; E/CN.11/L.184, E/CN.11/L.185/Rev.1 ; E/CN.12/767, E/CN.12/768 ; E/CN.14/370, E/CN.14/397 ; E/ECE/656
(suite)

6. M. HOFFMAN (Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement) fait observer que la quatrième session semi-annuelle tenue récemment par le Conseil d'administration du PNUD a été l'une des plus constructives et des plus fécondes de l'histoire du Programme. Le PNUD continue à croître en ampleur et en efficacité et, grâce aux décisions récentes de son Conseil d'administration, sa politique d'assistance a gagné en souplesse.

7. Dans le message qu'il a adressé au Conseil (1480^e séance), le Secrétaire général a évoqué plusieurs questions ayant trait aux progrès réalisés au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Secrétaire général a déclaré que les objectifs de croissance relativement modestes qui ont été fixés ne sont toujours pas atteints et que les progrès dans certains secteurs clés, à savoir l'industrialisation, la planification du développement et, surtout, l'agriculture, sont particulièrement décevants. Il a fait observer que les ressources consacrées au développement restent insuffisantes et que les politiques commerciales internationales continuent à ne pas être adaptées aux besoins mondiaux. Il a enfin souligné la nécessité, pour les organismes des Nations Unies, d'harmoniser leur action et d'administrer de façon plus rigoureuse les opérations qu'ils entreprennent en vue du développement.

8. Le Secrétaire général a pu relever, d'autre part, un certain nombre de tendances encourageantes, mais il n'en demeure pas moins que si la guerre contre la pauvreté n'est pas perdue, le mieux que l'on puisse dire est que l'issue est indécise. Cette situation est intolérable à cause de ses conséquences tragiques sur le plan humain dans les pays en voie de développement et parce qu'une expansion rapide de l'économie mondiale est aussi indispensable aux pays riches qu'aux pays pauvres. Elle est intolérable aussi parce qu'elle n'est nullement nécessaire, étant donné que les pays pauvres possèdent d'énormes ressources matérielles et humaines inexploitées. Elle l'est enfin parce qu'elle crée des dangers pour le monde entier car, les statistiques le prouvent, plus le niveau de vie est bas, plus les répercussions de bouleversements violents sont graves. Le conflit qui a éclaté récemment au Moyen-Orient et les frictions qui risquent de dégénérer en conflits dans bien d'autres régions du monde sont certainement liés au sentiment de grave frustration qu'éprouvent les peuples de ces régions.

9. Le moment semble donc venu de réévaluer franchement et complètement tout l'effort de développement. La réévaluation à laquelle songe M. Hoffman serait différente de la plupart de celles qui ont été entreprises jusqu'ici. Au lieu d'évaluer ce qu'on fait actuellement pour accélérer le développement et d'étudier comment faire mieux, on se demandera pourquoi les progrès ont été tellement plus lents qu'ils auraient pu et auraient dû l'être.

10. D'après les déclarations récentes de responsables du développement et de personnes privées qui s'y intéressent dans les pays industrialisés et les pays à faible revenu, il semble que cette réévaluation ait déjà commencé. On s'accorde même assez bien sur plusieurs points essentiels.

11. D'abord, on a de plus en plus conscience que ni les pays riches ni les pays pauvres n'accordent encore au développement général la priorité absolue qu'il mérite. Certes, les pays les mieux pourvus ont fourni aux pays à faible revenu, sous des formes très diverses, une aide importante au développement ; les pays à faible revenu consacrent une part substantielle et croissante de leurs propres ressources à accélérer leur progrès et envisagent également de façon de plus en plus réaliste les problèmes qui se posent à eux. Il est vrai aussi que des institutions nombreuses et efficaces, nationales ou internationales, se sont créées, notamment dans le cadre des Nations Unies, pour favoriser le développement. Il faut pourtant constater l'existence d'un contre-courant négatif, qui donne à penser que le monde ne s'est pas engagé à fond dans la guerre totale contre la pauvreté.

12. Depuis le début de la Décennie du développement, les pays industrialisés ont fourni aux pays à faible revenu une aide au développement d'une valeur d'environ 40 milliards de dollars, tandis que les pays à faible revenu mobilisaient, en faveur du développement, des ressources intérieures en capitaux d'un montant total de 125 milliards de dollars. Toutefois, si l'on compare ces sommes à celles que les Etats Membres de l'ONU ont consacrées à leurs forces armées pendant la même période — 850 milliards de dollars — il est clair que les activités de développement favorables au renforcement de la paix n'ont pas eu la priorité absolue. Il faut noter également que les pays riches consacrent maintenant à l'aide au développement un pourcentage de leur produit national brut plus faible qu'en 1960, et que les investissements intérieurs des pays pauvres en vue du développement, exprimés en fonction de leur produit national brut, tendent à stagner.

13. D'autres faits permettent d'affirmer que le développement demeure le parent pauvre de la communauté internationale. Par exemple, le montant des prêts consentis à des conditions avantageuses par les pays dispensateurs d'aide diminue peu à peu. Or, c'est le genre de prêts dont de nombreux pays en voie de développement ont le plus besoin, car le fardeau que représentent pour eux le paiement des intérêts et les remboursements de principal afférents à leur dette est si lourd que l'aide qu'ils reçoivent finit par être très modique en valeur nette.

14. Indépendamment d'une aide militaire excessive, les pays à faible revenu ont souvent recherché ou accepté une aide extérieure pour des réalisations de prestige plutôt que pour des projets hautement productifs. Enfin, bien qu'ils prennent à leur charge une part très lourde des dépenses qu'entraîne leur propre développement, la plupart de ces pays pourraient, sur ce point, faire davantage encore.

15. Il y a de bonnes raisons de penser que si la communauté mondiale s'était préoccupée un peu plus, depuis six ans, du renforcement de la paix par le développement et un peu moins d'activités de dissuasion militaire, l'économie réalisée sur les armements aurait été sensiblement plus forte que l'augmentation concomitante des dépenses de développement.

16. De plus, à en juger par certains indices, on paraît s'accorder sur l'esprit dans lequel les pays riches et les pays pauvres ont agi jusqu'ici. Le principe d'une association est souvent plus respecté en paroles qu'il ne l'est dans les actes. Les pays dispensateurs d'aide agissent souvent comme s'ils faisaient généreusement la charité, et les pays bénéficiaires, comme s'ils ne pouvaient plus compter que sur la charité publique; pareille mentalité conduit à formuler de part et d'autre des exigences injustifiées et chimériques qui ne font qu'accroître la division là où l'union serait essentielle. Le seul moyen d'aboutir à une véritable association est que les pays riches et les pays pauvres reconnaissent le fait indiscutable qu'ils ont rigoureusement le même intérêt à gagner la guerre contre la pauvreté dans le monde, et qu'ils acceptent ainsi les responsabilités égales, quoique différentes, qui leur incombent pour assurer le succès des activités de développement.

17. Mais il y a plus: alors que l'esprit d'association a souvent fait défaut, les pays ont parfois poussé trop loin l'esprit de concurrence. On a vu les pays fournisseurs d'assistance rivaliser entre eux pour offrir leur aide à la réalisation de projets dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'avaient qu'un intérêt marginal. Fréquemment aussi, une concurrence s'est établie entre les pays en voie de développement pour obtenir la part du lion de l'aide qui était offerte.

18. On s'accorde également de plus en plus à penser que, même lorsque les rivalités n'ont pas posé de problème majeur, les pays ont eu trop souvent tendance à faire cavalier seul. Les principaux dispensateurs d'aide ont assez peu coordonné leurs politiques et leurs méthodes. La coordination entre les programmes d'assistance bilatérale et les programmes multilatéraux pourrait, elle aussi, se resserrer sensiblement. Une intégration plus étroite des efforts d'assistance permettrait aux pays bénéficiaires de planifier plus facilement et plus rationnellement leur développement à long terme. La même tendance à l'action isolée se manifeste dans les pays à faible revenu. On s'est trop peu préoccupé de la planification du développement régional, et les projets majeurs de développement régional sont trop peu nombreux. Des progrès se dessinent cependant dans ce sens et le PNUD est fier d'avoir mis en route et appuyé d'importants projets régionaux.

19. On reconnaît aussi, de plus en plus, que pays riches et pays pauvres se sont trop peu préoccupés, jusqu'ici, de la masse de la population. Certes, les hautes sphères gouvernementales des pays industrialisés et des pays en voie de développement, les fonctionnaires de toutes catégories et les personnes privées de milieux très divers ont compris la nécessité de la lutte contre la pauvreté dans le monde et l'ont efficacement appuyée, mais on ne peut toujours en dire

autant des organes législatifs appelés à voter les crédits de développement, ni des groupes qui font pression sur les milieux parlementaires, ni surtout des masses. L'éducation du grand public, loin d'être une activité secondaire, est une nécessité.

20. Les Nations Unies ont un rôle capital à jouer dans tous les secteurs susvisés, et il incombe plus particulièrement au Conseil d'assurer la mobilisation et la mise en œuvre des ressources incomparables que les institutions des Nations Unies peuvent consacrer au développement. Les administrateurs de programmes d'assistance n'ont pas seulement besoin de leurs directives de politique générale, ils ont aussi besoin de leur aide active, résolue et persévérante pour que le développement, conçu comme un moyen de renforcer la paix, reçoive la priorité absolue qu'il mérite dans les budgets nationaux et dans l'effort que fait chaque Etat Membre sur le plan national.

21. Pour conclure, M. Hoffman souligne la nécessité impérieuse de progrès substantiels dans le domaine du développement en 1967, en 1968 et en 1969, années pendant lesquelles il faudra jeter les bases d'une nouvelle et impressionnante Décennie du développement qui commencera en 1970. Le PNUD, par exemple, étudie actuellement les besoins des pays en voie de développement en matière de projets de préinvestissement et d'assistance technique, et il y a tout lieu de croire que les estimations du Secrétaire général, selon lesquelles 350 millions de dollars seraient nécessaires en 1970, ne sont pas exagérées et risquent même d'être inférieures aux besoins. M. Hoffman pense que le montant de l'aide au développement dont les pays à faible revenu auront besoin en 1970 sera d'environ 15 milliards de dollars net. Il estime aussi que, d'ici là, le produit national brut des pays riches aura atteint un niveau tel, que 1 % de ce produit suffira à couvrir les besoins nets d'assistance des pays pauvres. Si les pays riches sont disposés à faire cet effort supplémentaire, et si les pays pauvres peuvent dégager des ressources équivalentes, ce sera le meilleur investissement qu'on puisse réaliser pour la paix et la prospérité dans le monde.

22. M. MULLEY (Royaume-Uni) dit que la Décennie du développement n'a été jusqu'ici qu'une réussite partielle: dans les pays en voie de développement pour lesquels on dispose de données, le taux de croissance global a été de 4,6 % par an pendant la première moitié de la Décennie, alors que l'objectif fixé était d'au moins 5 %. Si, pour le moment, la stagnation économique paraît avoir à peu près cessé, il existe encore des pays où le développement économique est lent ou irrégulier; dans une grande partie du monde en voie de développement, l'explosion démographique fait que l'augmentation du revenu par habitant reste faible. Les courants d'aide ont été très actifs jusqu'en 1961; depuis lors, l'aide fournie par de nombreux pays a augmenté moins vite que leur revenu national. Certains pays dispensateurs d'aide ne pouvaient faire autrement parce qu'ils devaient, avant tout, rétablir l'équilibre de leur balance des paiements. On n'a pas encore découvert le moyen d'accroître le transfert des ressources des pays développés vers les pays en voie de développement en pareil

cas ; c'est un problème auquel les pays développés devront trouver une solution. Comme l'a dit le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, son pays est décidé à accroître, au moment opportun, l'aide qu'il fournit aux pays en voie de développement ; toutefois, tant qu'il n'aura pas consolidé sa situation économique, il sera dans l'impossibilité de faire tout ce qu'il voudrait. Pour l'aide fournie en 1967, il s'est fixé un objectif de 574 millions de dollars. Depuis 1945, le montant de l'aide octroyée sur fonds publics a totalisé environ 6 milliards de dollars. Depuis quelques années, il a même fourni 8 % environ du montant total de l'aide, comme le montrent les chiffres publiés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, et environ 12 % des capitaux privés orientés vers les pays en voie de développement.

25. Les conditions de l'aide ont beaucoup retenu l'attention de l'ONU et des institutions qui lui sont reliées. Comme le Royaume-Uni et quelques autres pays dispensateurs d'aide n'ont pu accroître le volume de leur assistance pendant l'année en cours, il importe d'autant plus qu'elle soit accordée à des conditions libérales. Le Royaume-Uni a fait de gros efforts pour répondre aux besoins des pays en voie de développement. En 1966, l'aide qu'il a fournie a été composée pour plus de moitié de subventions et autres transferts ; 90 % des nouveaux prêts ont été accordés sans intérêt et 97 % prévoyaient des remboursements de principal différés. Une partie relativement faible de cette aide était liée, et le Royaume-Uni accueillera avec satisfaction toute mesure concertée visant à atténuer les inconvénients de ce genre d'assistance.

24. Pendant la décennie, on a vu se multiplier les organisations, évolution qui s'est traduite par une augmentation des dépenses de fonctionnement, sans qu'il en soit résulté un accroissement proportionnel des ressources disponibles. On a aussi assisté à une prolifération de conférences et de documents.

25. Depuis la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le secrétariat de la CNUCED s'est établi à Genève et a pu, à l'expérience, mettre au point des méthodes de travail. De nombreuses études ont été achevées, et les réunions des organes subsidiaires de la CNUCED ont pris un caractère de plus en plus spécialisé. Grâce à cela, les milieux gouvernementaux tendent de plus en plus à poser en termes exacts et réalistes les problèmes des pays en voie de développement, ainsi que la relation entre ces problèmes et les politiques des pays développés. Des points de désaccord persistent quant aux solutions à apporter à certains de ces problèmes, mais c'est déjà un progrès que de les avoir mieux définis. Le Royaume-Uni participera aux efforts déployés pour le succès de la deuxième session de la Conférence, en 1968.

26. L'ONUDI est une nouvelle institution à laquelle les pays en voie de développement peuvent s'adresser avec l'espoir d'obtenir une aide pour s'industrialiser. Il importe d'établir, pour cette nouvelle organisation, un programme de travail bien défini et orienté vers l'action pratique. La première session du Conseil du

développement industriel a malheureusement été décevante, mais la délégation du Royaume-Uni, sans se dissimuler les difficultés qu'il faudra surmonter, fera tout ce qu'elle peut pour l'aider à prendre un bon départ. Beaucoup dépendra de l'établissement d'une coopération étroite entre l'ONUDI et le PNUD. Le Royaume-Uni fera de son mieux pour contribuer au succès du Colloque international sur le développement industriel, qui se tiendra à Athènes et qui devrait s'occuper surtout de problèmes techniques d'intérêt pratique.

27. Le PNUD, fusion d'organismes préexistants, a déjà rendu de grands services dans le domaine de la formation et du préinvestissement. Ses dépenses de 1966 ont été de 29 % supérieures à celles de l'année précédente, ce qui a permis de fournir près de 7 000 experts et 5 500 bourses de perfectionnement aux pays en voie de développement. Ce sont là des chiffres qui comptent. Les annonces de contributions au PNUD continuent à augmenter et le Directeur a fixé un objectif élevé pour 1970. Toutefois, les procédures du PNUD et des agences d'exécution sont encore un peu trop lentes parfois, ce qui immobilise de grosses sommes d'argent pendant que l'on arrête le détail des projets avec les gouvernements bénéficiaires.

28. Pour ce qui est des investissements, il faut se féliciter de ce qu'ont fait les organisations internationales de financement, et notamment l'Association internationale de développement (AID), de création assez récente, qui a fait bon usage de tous les fonds dont elle disposait et dont il faut maintenant reconstituer d'urgence les ressources. Devant le succès éclatant de l'AID et l'importance qu'elle a prise, le Gouvernement du Royaume-Uni, malgré ses difficultés actuelles, espère pouvoir bientôt y contribuer substantiellement. Il est extrêmement important que les ressources de l'AID soient bientôt reconstituées, et de manière à lui permettre de fonctionner aussi efficacement à l'avenir que par le passé. Le Gouvernement du Royaume-Uni attend beaucoup de la contribution au développement qu'apporteront les banques de développement régionales d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique.

29. En ce qui concerne les négociations Kennedy, le Royaume-Uni a engagé une quadruple action : il a fait des offres pour le plus grand nombre possible de positions tarifaires et a limité au maximum les exceptions. Il a offert des réductions maximales pour les produits tropicaux, réduit de plus de 50 % les droits de douane frappant une gamme étendue d'autres produits offrant un intérêt particulier pour les pays en voie de développement et accepté de s'efforcer d'appliquer avant l'échéance prévue les réductions tarifaires pour les produits offrant un intérêt particulier pour ces pays. Il reste, certes, beaucoup à faire pour supprimer les obstacles à leurs exportations, mais il ne faut pas sous-estimer les progrès réalisés lors des négociations Kennedy.

30. Le développement social a peut-être eu tendance à prendre du retard pendant les années soixante, mais la transformation de la Commission des questions sociales en une Commission du développement social lui

a donné une nouvelle impulsion. Le Royaume-Uni estime que les activités des Nations Unies en matière de développement social sont de la plus haute importance, car les progrès de l'industrialisation vont créer des problèmes sociaux de plus en plus nombreux. Il faut que le développement social aille de pair avec le développement industriel si l'on veut éviter les pires excès dont s'est accompagnée l'industrialisation dans les pays qui se sont développés au cours du XIX^e siècle.

31. Les décisions de la trente-neuvième session du Conseil et de la vingt et unième session de l'Assemblée générale marquent une nouvelle étape en ce qui concerne l'importance reconnue à la régulation démographique. C'est l'une des fonctions principales du Conseil d'assurer que le problème démographique soit au centre des discussions et des activités internationales. Il y aurait lieu peut-être de faire du problème démographique l'une des principales questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil en 1968, qui sera l'Année internationale des droits de l'homme. Ce serait une bonne occasion d'examiner de près la situation démographique dans le monde et la part que l'Organisation prend aux travaux qui s'y rapportent. L'ONU peut faire bien des choses d'ici là. Le Gouvernement du Royaume-Uni a pris deux mesures importantes dans ce domaine l'an passé. Il a décidé d'accorder une subvention annuelle de 50 000 livres sterling à la Fédération internationale pour le planning familial pendant les cinq prochaines années, pour lui permettre de développer son activité. Il a aussi décidé de créer au Royaume-Uni un service démographique chargé de grouper des experts capables d'aider les pays en voie de développement qui voudraient adopter la planification familiale.

32. Il existe une relation étroite et évidente entre le problème démographique et le problème alimentaire; le Secrétaire général, dans son message d'ouverture, a souligné l'importance du point 13 de l'ordre du jour, aide alimentaire multilatérale. Les perspectives sont très inquiétantes car les stocks des grands pays producteurs de denrées alimentaires du monde se sont amenuisés. Le Royaume-Uni est pleinement conscient des souffrances humaines que cette situation peut créer, et menace actuellement de créer au Bihar par exemple. Le rapport intérimaire du Secrétaire général (E/4352 et Corr.1 et Add.1) contient à ce sujet une étude qui est utile, notamment parce qu'elle relie la question de l'aide alimentaire au problème du développement économique général. Cette étude mérite d'être examinée de près et la délégation du Royaume-Uni y reviendra lors des séances des comités. Les récentes négociations Kennedy ont apporté de nouveaux éléments en ce qui concerne l'aide alimentaire. Les différents aspects du plan d'aide alimentaire qui en est résulté ont déjà été réglés et la mise en œuvre du plan commencera dans quelques mois. Les modalités de détail vont être mises au point à Rome. A ce propos, le Conseil doit veiller à ne prendre aucune décision hâtive qui risquerait de retarder ou de compromettre le succès de la Conférence internationale sur le blé, étant donné les possibilités qu'elle offre de venir en aide massivement et rapidement aux pays où sévissent des pénuries aiguës de produits alimentaires. A ce propos, l'étude précitée

recommande de se concentrer sur les besoins des deux ou trois prochaines années, plutôt que sur ceux d'un avenir plus lointain. Le rapport sur l'accroissement de la production et de la consommation de protéines (E/4343), dont le Conseil est également saisi, soulève des questions analogues. La délégation du Royaume-Uni se réserve aussi de présenter en comité des observations détaillées sur ce point. M. Mulley se bornera à féliciter le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement de l'important travail qu'il a fait.

33. Les problèmes démographique et alimentaire ont une incidence sur le problème des réfugiés, auquel le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés s'efforce inlassablement de porter remède à l'aide des fonds limités dont il dispose. De nouveaux problèmes viennent de surgir au Moyen-Orient, auxquels l'Office de secours et de travaux des Nations Unies s'emploie à faire face. A ce propos, M. Mulley rend hommage au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, toujours prêt à se porter au secours des enfants qui souffrent, partout où ils se trouvent.

34. L'année précédente a donné des raisons de satisfaction à tous ceux qu'intéressent les activités des Nations Unies en faveur des droits de l'homme; la délégation du Royaume-Uni espère que l'adoption de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale¹ contribuera à améliorer le climat et à aplanir progressivement toutes les difficultés. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels² ont été achevés récemment. Sans être parfaits, ces textes fixent des normes que tous les pays devraient pouvoir accepter et ils devraient permettre d'améliorer la situation de nombreuses personnes. Ces instruments, qui sont l'aboutissement de nombreuses années d'efforts, vont peut-être marquer le début d'une phase nouvelle où l'ONU pourrait agir plus directement pour la protection des droits de l'homme. L'élargissement de la composition de la Commission des droits de l'homme lui a donné un regain d'énergie et d'idées pour l'accomplissement de sa tâche. La proposition tendant à créer un poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a été solidement appuyée; M. Mulley espère que l'Assemblée générale à sa prochaine session pourra examiner et dissiper les doutes compréhensibles que certains pays éprouvent encore à ce sujet. Son gouvernement est persuadé que les progrès réalisés au cours des dernières années se poursuivront en 1968, Année internationale des droits de l'homme, et en particulier à la Conférence des droits de l'homme, qui se tiendra à Téhéran.

35. Tous les membres reconnaîtront que le Conseil joue un rôle central dans les efforts internationaux tendant à promouvoir le développement économique et social. La nature de ce rôle a déjà été examinée à des sessions antérieures; il faut donc espérer que le

¹ Résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale.

² Résolution 2200 (XXI) de l'Assemblée générale.

Conseil sera mieux à même de s'acquitter de la tâche de coordination dans le domaine économique et social qui lui est assignée par la Charte. Cette tâche, qui n'a jamais été facile, gagne en importance à mesure que les activités de l'ONU croissent en nombre et en complexité ; les Etats Membres ont le devoir de veiller à ce que les objectifs des programmes internationaux soient atteints et que ces programmes soient bien administrés par les institutions responsables, selon l'ordre de priorité établi. Il convient certes de souligner que les fonctionnaires de l'ONU, à commencer par le Secrétaire général, ont un rôle à jouer dans la coordination des travaux des institutions des Nations Unies, mais il ne faut pas oublier que les gouvernements, dont le vote détermine en fin de compte les programmes et les priorités, ont aussi un rôle très important en cette matière.

36. En tant que bénéficiaires des programmes économiques et sociaux des organismes des Nations Unies, les pays en voie de développement sont peut-être les mieux placés pour présenter des observations constructives sur leur administration et leur coordination. Il faut espérer qu'à sa réunion de New York, en septembre 1967, l'organe élargi qu'est le Comité du programme et de la coordination étudiera plus particulièrement certains secteurs où des améliorations sont jugées nécessaires. Le Conseil et tous ses organes subsidiaires doivent avoir pour souci majeur d'utiliser au maximum les ressources disponibles afin d'obtenir des résultats pratiques.

37. Comme la délégation britannique l'a fait observer à d'autres sessions, la coordination au niveau des pays bénéficiaires est de la plus haute importance. A ce propos, elle a lu avec intérêt le rapport du Comité de la planification du développement (E/4362 and Corr.1), qui s'est récemment réuni à Santiago, au Chili. Ce comité a fait des observations fort pertinentes sur l'importance du rôle des pouvoirs publics des pays en voie de développement pour ce qui touche l'application des programmes d'assistance. La délégation britannique présentera en comité des observations sur le rapport du Secrétaire général relatif à la coordination à l'échelon local (E/4336).

38. Le principal enseignement à tirer de l'expérience est que l'on a créé de nouvelles organisations à une cadence impossible à maintenir. Elles sont devenues si nombreuses que leur coordination est l'une des principales tâches du Conseil. Sans méconnaître les droits que confèrent aux institutions spécialisées leurs textes constitutifs, il faut se dire que le mécanisme international d'administration de l'aide risque de devenir trop lent et trop lourd et ses frais de fonctionnement trop onéreux. Ce qu'il faut maintenant c'est mieux planifier l'action des Nations Unies et coordonner plus étroitement les travaux de leurs institutions. Il faut se féliciter de ce que font, à cet égard, le Comité de la planification du développement et son homologue qui coordonne, sous l'égide du CAC, les activités des institutions.

39. Tous les pays doivent participer à l'œuvre de développement économique et social, car tous ont intérêt à ce que le niveau de vie s'élève dans les nouvelles nations et que leur commerce extérieur se développe. Ce sont les gouvernements des pays en voie de développement qui ont la responsabilité primordiale de mobiliser leurs

propres ressources ; les organisations internationales et les gouvernements des pays donateurs ont pour rôle de les aider à s'acquitter de cette responsabilité. Le monde entier a intérêt à ce que soient résolues les difficultés de balance des paiements que connaissent certains grands pays développés et qui ont pour conséquence de réduire non seulement leur production, mais aussi l'aide qu'ils apportent aux pays en voie de développement. Si la communauté internationale peut trouver une solution à ses problèmes, y compris celui de la population, les perspectives pour les années soixante-dix seront encourageantes. S'il en est autrement, la cadence du progrès économique ralentira aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, avec, comme conséquence prévisible, un monde en proie au malheur et au mécontentement. Mais il ne faut pas être pessimiste. L'Organisation des Nations Unies a eu le courage de prendre, dans le domaine économique et social, des responsabilités que la communauté internationale ne s'était encore jamais reconnues, et ce qu'elle a fait en assez peu d'années n'est nullement négligeable. De plus, elle a provoqué une nouvelle prise de conscience des problèmes. Cependant, les objectifs élevés qu'il est souhaitable d'atteindre sont souvent très éloignés encore des réalités. Les membres du Conseil peuvent et doivent contribuer à réduire cet écart par les moyens pacifiques de la compréhension et de la négociation internationales.

40. M. MILI (Secrétaire général par intérim de l'Union internationale des télécommunications) signale que, de nouveau, le rapport sur les activités de l'UIT (E/4346) est accompagné d'un rapport sur les télécommunications et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (E/4346/Add.1). Ces rapports donnent la preuve — s'il en est besoin — que l'UIT participe activement à l'évolution du monde moderne. Une autre preuve en est que les nouveaux pays expriment le désir d'adhérer à la Convention internationale des télécommunications presque aussitôt après avoir accédé à l'indépendance. C'est ainsi que le nombre des membres de l'UIT est passé de 129 en 1966 au chiffre actuel de 133, et l'on s'attend à de nouvelles adhésions avant la fin de l'année. Les activités de l'UIT continuent à se développer. Il est frappant que, à de nombreux égards, son objectif actuel reste celui que lui ont fixé ses fondateurs : faire profiter du progrès technique le plus grand nombre possible d'être humains. Il suffit de considérer les travaux de l'UIT et des organes qui la composent pour comprendre l'importance de son rôle dans la coopération internationale. Par exemple, la Conférence aéronautique, après une session préparatoire en 1964, a pu, à sa deuxième session, en 1966, terminer ses travaux et signer un nouveau plan d'allocation de longueurs d'ondes, en modifiant le plan établi en 1959 pour tenir compte des récents progrès techniques et de l'existence de nouveaux pays. D'autre part, la Conférence africaine de radiodiffusion s'est réunie de nouveau à Genève le 19 septembre 1966, avec la participation de délégations de 67 pays membres appartenant aux zones africaine et européenne de radiodiffusion. Grâce aux méthodes modernes de traitement des données, elle a pu établir un plan rationnel d'allocation des ondes hectométriques pour l'ensemble de la région africaine. La Conférence de 1963 avait établi des plans

d'allocation des ondes métriques et des ondes décimétriques ; l'allocation de longueurs d'ondes pour la radio-diffusion africaine est donc terminée avec le plan d'allocation des ondes hectométriques.

41. L'UIT accorde, évidemment, une aide plus directe aux pays nouveaux en voie de développement grâce à son Département de la coopération technique. Ses activités dans ce domaine progressent harmonieusement, en coopération avec le PNUD. Les principaux pays nouveaux et en voie de développement comprennent depuis quelques années qu'une expansion rapide de l'équipement de leur réseau de télécommunications a moins d'importance que la formation de personnel destiné à utiliser et à entretenir l'équipement qu'ils possèdent déjà. Il faut s'en féliciter, mais il est bien difficile de trouver les nombreux instructeurs qualifiés nécessaires, d'autant plus que les pays techniquement avancés exécutent actuellement de grands programmes d'expansion qui réduisent le nombre de spécialistes qu'ils peuvent prêter. Il y a eu aussi des difficultés à placer les boursiers et à satisfaire aux demandes d'aide de toutes sortes, mais l'UIT et son Conseil d'administration n'ignorent pas l'importance de ces problèmes et ont pris diverses mesures pour les résoudre. La réorganisation et l'amélioration des méthodes de travail du Département de la coopération technique devraient permettre de donner suite aux demandes toujours plus nombreuses et variées émanant de pays où un véritable développement économique, conduisant à une amélioration du bien-être de la population, serait impossible sans un développement de leur réseau de télécommunications.

42. Comme l'a fait observer le Secrétaire général dans son message, les organisations internationales et tous les pays intéressés devront redoubler d'efforts si l'on veut que la Décennie du développement aboutisse à des résultats meilleurs que ceux qui semblent probables actuellement. Le Secrétaire général a aussi suggéré des lignes d'action qui pourraient permettre à la deuxième Décennie du développement de mieux répondre que la première aux besoins des pays nouveaux et en voie de développement. L'UIT n'épargnera aucun effort pour y parvenir. Tous les organismes qui la composent ont déjà intensifié leurs activités en association plus directe avec les pays intéressés, ce qui a donné des résultats très encourageants.

43. Les organismes techniques de l'UIT se sont occupés des divers domaines des télécommunications. Les comités consultatifs internationaux ont fournis des avis et émis des recommandations, et le Comité international d'enregistrement des fréquences a réalisé des études techniques. Dorénavant, les informations et les conseils seront communiqués directement aux services nationaux ou internationaux de télécommunications. Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique procède à 29 études spéciales et a chargé des groupes de travail d'assistance technique de préparer des publications techniques destinées aux pays nouveaux et en voie de développement. Le Comité consultatif international des radiocommunications a tenu sa onzième assemblée plénière à Oslo en 1966, avec la

participation active des représentants de 97 pays membres de l'UIT. Ce chiffre suffit à montrer l'intérêt croissant que les pays portent à ses travaux. Parmi les questions techniques étudiées, l'une des plus importantes a été l'adoption d'une norme universelle pour la télévision en couleur. Il n'a pas été possible de parvenir à un accord général, mais les travaux du Comité consultatif sur ce sujet ont permis d'éclairer la situation sur le plan technique. Les deux comités consultatifs ont coopéré dans un autre domaine d'importance particulière — la préparation d'un plan intégré d'établissement d'un réseau mondial de télécommunications. Un tel réseau rendrait possible des communications internationales de bonne qualité non seulement dans un même continent, mais aussi d'un continent à un autre. Des plans régionaux ont déjà été établis pour l'Europe et le bassin méditerranéen, l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie, par les techniciens des pays de ces régions. La Commission du plan mondial se réunira à Mexico en novembre 1967, pour intégrer ces plans régionaux en un plan mondial. La réalisation de ce plan est nécessaire, car il devient urgent d'intégrer les télécommunications par satellites en un seul réseau mondial. Sans vouloir empiéter sur les domaines de compétence d'autres organisations, l'UIT est persuadée qu'elle a un rôle important à jouer dans le domaine de la technique pure et dans la recherche de réglementations uniformes. Elle joue ce rôle avec succès depuis plus d'un siècle pour les communications traditionnelles, et il serait regrettable qu'on l'empêche de le jouer avec le même succès dans le domaine des communications par satellites. C'est pourquoi la réunion de la Commission du plan mondial aura une importance toute particulière en ce sens que les pays rassemblés, représentant toutes les régions du monde, auront une excellente occasion de s'attaquer à un problème qui ne peut être résolu qu'à un niveau mondial, si l'on veut que le développement des techniques modernes profite effectivement à l'humanité tout entière.

44. M. ROULLIER (Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) dit que, comme en 1966, le rapport de l'OMCI (E/4334) a été présenté sous une forme abrégée et ne traite que des principaux points susceptibles d'intéresser le Conseil. Il va essayer de le rendre encore plus clair en se limitant à un petit nombre de problèmes importants, à savoir les changements apportés à la Convention relative à la création de l'OMCI, les mesures prises pour prévenir les incendies à bord des navires à passagers et les nouvelles dispositions qui ont été ou qui vont être prises à la suite du naufrage du *Torrey Canyon*, en mars 1967.

45. L'Assemblée de l'OMCI a décidé, en 1964, de modifier la composition du Conseil et du Comité de la sécurité maritime. Les amendements adoptés entreront en vigueur cette année. Pour la première fois, tous les membres du Conseil de l'OMCI seront élus par l'Assemblée et leur nombre sera porté de 16 à 18. Le nouveau texte définit certains principes auxquels l'Assemblée devra se conformer dans l'élection des membres du Conseil et prévoit l'élection de pays possédant les plus grandes flottes, ou le plus intéressés au commerce

maritime international. En outre, toutes les grandes régions géographiques du monde devront être représentées. En somme, les méthodes démocratiques d'élection appliquées dans les autres institutions spécialisées vont l'être bientôt à l'OMCI, qui cessera d'être une exception à cet égard.

46. L'attention des pays maritimes a trop souvent dû se porter, depuis quelques années, sur les graves incendies qui ont éclaté à bord de navires à passagers et ont fait de nombreuses victimes. Le Comité de la sécurité maritime a tenu une réunion spéciale en 1966 pour étudier les mesures de protection contre l'incendie à bord des navires à passagers anciens et a adopté une série d'amendements aux dispositions de la Convention internationale de 1960 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. Les navires anciens devront désormais se conformer strictement aux règles établies en 1960 pour les navires neufs. Au cours d'une session extraordinaire tenue à la fin de novembre 1966, l'Assemblée de l'OMCI a approuvé les amendements proposés par le Comité, qui entreront en vigueur un an après avoir été ratifiés par les deux tiers des Etats parties à la Convention de 1960. L'Assemblée a également adopté une résolution dans laquelle elle recommande aux gouvernements de prendre des mesures immédiates sans attendre l'entrée en vigueur officielle de ces amendements. Le Comité de la sécurité maritime ne s'est pas limité au problème des navires anciens. A sa session de février 1967, il a étudié et adopté une autre série d'amendements destinés à simplifier et à rendre plus sévères les règles applicables aux navires neufs. Les nouvelles règles seront soumises à l'Assemblée de l'OMCI en octobre 1967.

47. Le 18 mars 1967, un grand pétrolier, le *Torrey Canyon*, s'est échoué sur les « Seven Stones » entre les Sorlingues et Land's End. Les opérations de sauvetage n'ayant pas réussi, le navire s'est finalement cassé en deux, et le Gouvernement du Royaume-Uni a dû prendre des mesures pour incendier l'épave et détruire la plus grande partie possible de sa cargaison. Malgré cela, on estime qu'environ la moitié de cette cargaison, c'est-à-dire quelque 60 000 tonnes de pétrole brut, s'est répandue dans la mer. Une petite quantité de ce produit n'aurait pas eu de sérieux effets nuisibles, mais un pareil volume de pétrole risquait de provoquer un désastre sur les côtes avoisinantes s'il était poussé en nappes épaisses par les courants et par les vents. En fait, ce pétrole s'est répandu sur une centaine de milles le long des côtes de Cornouailles et, peu après, sur le littoral du nord de la Bretagne, détruisant la flore et la faune marines et polluant les rochers et les plages.

48. On n'avait pas cru possible que ce genre d'accident puisse arriver, qu'un navire puisse s'échouer sur des rochers connus de tous les navigateurs, indiqués sur toutes les cartes et signalés par un bateau-feu et par une série de balises à feu fixe. Ce qu'on a craint alors et qu'on craint encore c'est que des accidents analogues soient provoqués par la collision de deux navires à proximité immédiate d'une région côtière très peuplée, à l'entrée d'un grand port ou dans un estuaire

par exemple. L'opinion publique a demandé avec insistance qu'on prenne des mesures générales susceptibles de rendre, à l'avenir, un tel accident aussi improbable que possible, qu'on prévienne les moyens de détruire rapidement le pétrole qui se répandrait après un accident de ce genre et de renforcer les dispositions, devenues insuffisantes, de la Convention internationale de 1954 modifiée en 1962 sur la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures visant à empêcher le rejet à la mer, intentionnel ou non, par un navire quelconque, des huiles de machine usées, et, par les pétroliers, des résidus de nettoyage de leurs citernes.

49. Peu de temps après le naufrage, le Gouvernement du Royaume-Uni a demandé que le Conseil de l'OMCI soit convoqué d'urgence. Le Conseil s'est réuni les 4 et 5 mai 1967. Il n'a pas voulu prendre de décisions définitives mais il est arrivé à des conclusions qu'on peut résumer comme suit : certaines routes maritimes devraient être assignées (ou interdites) aux navires transportant des quantités importantes d'hydrocarbures ou d'autres matières dangereuses ; ces navires pourraient être guidés à partir de la terre lorsqu'ils sont au voisinage des côtes, en particulier lorsqu'ils approchent de l'accès d'un port ; des règles internationales devraient être établies pour fixer des niveaux minimaux de connaissances à exiger des officiers de tels navires ; la construction des navires transportant des hydrocarbures ou des cargaisons dangereuses, ou des très grands navires, devrait être soumise à certaines règles en vue de limiter les risques de collision ou d'échouement, et d'éviter, après de tels accidents, qu'une partie importante de la cargaison ne se répande dans la mer. Ces navires devraient avoir des moyens plus efficaces de réduire leur vitesse ou d'accroître leur capacité manœuvrière en cas de danger. La question des accidents mise à part, la Convention internationale de 1954/1962 sur la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures devrait être renforcée par des dispositions relatives à la détection de la pollution délibérée et aux sanctions internationales qui pourraient être prises en cas de violation manifeste. Il faudrait accélérer les recherches entreprises en commun les moyens de détruire le pétrole en surface sans endommager la flore et la faune marines. Sur le plan juridique, il faudrait étudier une série de mesures relatives à la nature des poursuites en cas de pollution délibérée et à la responsabilité conjointe ou séparée des propriétaires du navire et de la cargaison pour les dommages subis par des tiers du fait d'un accident comparable à celui du *Torrey Canyon*. Beaucoup de ces mesures nécessiteront une collaboration étroite entre l'OMCI, l'ONU et plusieurs institutions spécialisées. Elles appellent aussi le concours d'organisations non gouvernementales telles que l'Association internationale permanente des congrès de navigation, l'Association internationale des ports, et surtout le Comité maritime international de Bruxelles. Ces organisations se sont déjà déclarées prêtes à apporter tout leur concours à une œuvre qui est évidemment d'intérêt commun.

La séance est levée à 16 h 40.